

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 220^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mercredi 22 février 2023, à 18 h sous la présidence de M. Stéphane Dignard, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames Hélène Bailleu
 Mégane Bourdon-Marchand
 Nancy Lapointe
 Caroline Otis
 Geneviève Perreault
 Andrée Saint-Georges (en ligne, a quitté à 19 h 41)

Messieurs Joffrey Bouchard
 Clément Comtois
 Jean-François Désy
 Nicolas Gagnon
 Francis Grégoire
 Luc Grenier
 Frédéric Pellerin
 Sylvain Riendeau
 Mathieu Roger (en ligne, a quitté à 18 h 50)

Absence motivée :

Monsieur Justin Brunet

Participent également à l'assemblée :

Madame Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la Formation continue

Messieurs Michel Forest, directeur des ressources humaines et des affaires juridiques

Pierre Beauregard, directeur des technologies de l'information

Hugo Isabelle, directeur des ressources matérielles

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

Le président de l'assemblée, M. Stéphane Dignard, souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte.

L'assemblée qui devait se tenir en mode hybride avec les nouvelles installations de la salle du conseil d'administration se tient finalement uniquement en présence étant donné des problèmes techniques vécus avec le système Teams.

220.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Jean-François Désy,

CARL-230222-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

220.1 Adoption de l'ordre du jour

220.2 Présentation et adoption du plan stratégique 2023-2028

220.3 Renouvellement du mandat de la présidence du CER

220.4 Présentation et adoption pour le CCTT-INÉDI

a) Bilan de travail 2017-2022

b) Planification stratégique 2023-2028

220.5 Présentation des indicateurs de gestion en ressources humaines

220.6 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 novembre du conseil d'administration

220.7 Suite (e) au procès-verbal

220.8 Rapport du comité exécutif

220.9 Informations des conseils d'établissement et des collèges et recommandation des diplômés

220.9.1 Collège constituant de Joliette

220.9.2 Collège constituant de L'Assomption

220.9.3 Collège constituant de Terrebonne

220.10 Reconduction du mandat de l'auditeur indépendant

220.11 Recrutement d'une nouvelle direction au collège constituant de Joliette

220.12 Présentation des modifications aux Règlements no 4 et 5

220.13 Désignation afin d'exercer les fonctions du secrétariat général

220.14 Informations

- Nouvelles de la direction générale*

- Nouvelles de la présidence*

- Calendrier des prochaines assemblées année-2022-2023*

220.15 Divers

220.16 Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

220.2 Présentation et adoption du plan stratégique 2023-2028 :

Monsieur Dominic Leblanc, directeur adjoint à la recherche et au développement institutionnel est présent pour la présentation de ce point.

Au bénéfice de chacun des administrateurs présents, il commence par rappeler les différentes étapes qui ont mené à l'élaboration du plan stratégique 2023-2028. Il explique que tous les établissements d'enseignement collégial doivent se doter d'un plan stratégique, en vertu de la *Loi des collèges d'enseignement général et professionnel*. Au-delà de l'aspect prescriptif et obligatoire, c'est un exercice qui permet de choisir les actions et les objectifs sur lesquels le cégep souhaite travailler au cours des prochaines années. C'est également une occasion de réfléchir sur la mission, la vision et les valeurs de l'organisation. Il explique qu'en raison de la pandémie, le dernier plan stratégique 2015-2020 a dû être prolongé. C'est pourquoi le nouveau plan stratégique est pour la période 2023-2028.

Le plan stratégique d'une organisation contient les objectifs qu'elle souhaite se fixer au cours d'un horizon donné et établit des actions en vue de les atteindre. Opération essentielle à toute institution, l'élaboration d'un tel plan permet de se positionner sur différents enjeux et de prioriser les éléments sur lesquelles elle souhaite se concentrer.

En raison du modèle particulier du Cégep régional de Lanaudière, sa planification stratégique comprend deux principaux volets : un volet régional et un volet local. Le volet régional contient les éléments structurants et orientant pour l'ensemble du Cégep régional de Lanaudière : sa mission, ses valeurs, les enjeux auxquels il est confronté de même que les objectifs qu'il se fixe pour y faire face.

Le volet local contient quant à lui les actions que souhaite déployer chacun des collèges constituants, le siège social et la direction de la formation continue et des services aux entreprises afin de pouvoir atteindre les différents objectifs régionaux. Ce volet prend en considération la culture et la réalité des différents collèges et des services, leurs souhaits, leurs priorités ainsi que leurs ressources.

Souscrivant à des principes de coopération et de participation active, le Cégep régional de Lanaudière a sollicité la collaboration de la communauté et de ses partenaires afin d'élaborer le Plan stratégique 2023-2028.

Étape 1 : Identification de la mission, des valeurs et des enjeux (opération régionale)

En premier lieu, le comité de pilotage, ayant analysé le contexte interne et externe de l'organisation, a proposé une série d'enjeux pour l'ensemble du Cégep régional de Lanaudière sur lesquels pourrait reposer le plan stratégique. Cette série

d'enjeux a par la suite été soumise pour consultation auprès des parties prenantes. Lors de cette consultation, qui s'est déroulée à l'automne 2021, la communauté a également été questionnée sur les valeurs à privilégier de même que sur l'énoncé de mission de l'organisation. Cette consultation régionale, la première d'une série de trois, a identifié les souhaits, les besoins ainsi que les préférences de la communauté et des partenaires. Elle a également permis de déterminer la mission, les enjeux et les valeurs qui servent d'assise au plan stratégique de notre institution. Lors de cette opération, les membres de la communauté ont participé à la consultation via un sondage. Ce sont les membres du personnel, les étudiants et les partenaires du milieu de l'éducation, du milieu socioéconomique et du marché du travail, qui ont été invités à répondre à la consultation. Des membres du conseil d'administration et des conseils d'établissement ont également complété le sondage.

Étape 2 : Identification des objectifs et des indicateurs (opération régionale)

Sur la base des résultats de la consultation de l'étape 1, le comité de pilotage a par la suite été appelé à sélectionner les enjeux qui se sont illustrés. Il s'est fait par la suite confier la tâche d'identifier, pour chacun d'entre eux, une série d'objectifs et d'indicateurs. Cette série d'objectifs a été, par la suite, soumise pour consultation auprès des mêmes parties prenantes qu'à l'étape 1, à savoir des membres du personnel, des étudiants, des partenaires du milieu de l'éducation, du milieu socioéconomique, du marché du travail et de membres des instances. Cette consultation s'est tenue à l'hiver 2022.

Le volet régional du Plan stratégique 2023-2028 a été présenté dans les instances locales et régionales au printemps 2022.

Étape 3 : Identification des actions (opération locale)

Une fois les enjeux et les objectifs identifiés sur le plan régional, des consultations dans les collèges constituants, au siège social et au service de la formation continue et des services aux entreprises ont servi à déterminer des actions précises pour les atteindre. Ces consultations se sont déroulées à l'automne 2022 et ont pris des formes distinctes dans les différents établissements, notamment par des journées de discussion, des groupes de réflexion et des discussions dans les instances.

Les volets locaux du Plan stratégique 2023-2028 ont été présentés dans les instances locales à l'hiver 2023.

Une reformulation sera apportée à la première action au niveau de chacun des collèges constituants afin d'uniformiser le texte.

La directrice générale souhaite remercier chaleureusement monsieur Dominic Leblanc pour le travail réalisé ainsi que toute la communauté qui a participé et qui a adhéré au processus. Toutes les équipes de direction qui ont contribué et organisé les différentes consultations tout au long du travail d'élaboration.

Attendu que la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel stipule que tout cégep doit se doter d'un plan stratégique;

Attendu que la structure du Cégep régional de Lanaudière requiert une planification stratégique régionale et des planifications locales;

Attendu les consultations menées auprès de la communauté à l'automne 2021 et à l'hiver 2022 afin d'identifier le volet régional du plan stratégique;

Attendu la présentation des orientations régionales du plan stratégique dans les instances locales et régionales au printemps 2022;

Attendu les consultations menées dans les collèges constituants, au siège social et à la formation continue à l'automne 2022 afin d'identifier les volets locaux du plan stratégique;

Attendu l'avis favorable des commissions des études;

Attendu l'avis favorable des conseils d'établissement;

Sur proposition de madame Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par monsieur Frédéric Pellerin;

CARL-230222-02

« Il est résolu d'adopter le Plan stratégique 2023-2028 du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

220.3 Renouvellement du mandat de la présidence du CER :

Monsieur Dominic Leblanc, poursuit avec la présentation du dossier de renouvellement de mandat de la présidence du comité d'éthique de la recherche (CER)

Le CER est l'instance mise sur pied par le conseil d'administration du Cégep régional pour procéder à l'évaluation éthique des projets de recherche faisant appel à des sujets humains. Le CER exerce, au nom du cégep, le pouvoir d'approuver, de modifier, de stopper ou de refuser toute proposition ou poursuite de projet de recherche faisant appel à des sujets humains réalisé sur place ou par leurs membres.

Conformément à l'article 8.6 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière, les nominations sont faites par le conseil d'administration. Les mandats sont de trois ans, renouvelables.

Attendu le mandat dévolu au comité d'éthique de la recherche et décrit dans la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains ;

Attendu l'article 8.6 de ladite politique qui précise que les nominations du comité d'éthique de la recherche sont faites par le conseil d'administration ;

Attendu que le mandat de Monsieur Robert Morin arrivera sous peu à échéance et que celui-ci souhaite solliciter un renouvellement de mandat;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Jean-François Désy,

« Il est résolu de renouveler le mandat de Monsieur Robert Morin au sein du comité d'éthique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière, à titre de personne versée en droit, représentant du public et à titre de président, pour un mandat de trois ans. »

Adopté à l'unanimité.

CARL-230222-03

220.4 Présentation et adoption pour le CCTT-INÉDI :

Bilan de travail 2017-2022 et Plan stratégique 2023-2028 du CCTT-INÉDI

La directrice du CCTT-INÉDI, Mme Julie Descormiers est présente à distance, cependant, en raison des difficultés techniques avec le système Teams, elle n'est pas en mesure de faire la présentation. C'est donc Mme Geneviève Perreault, directrice du Collège constituant de Terrebonne, qui fait la présentation du bilan de travail 2017-2022 et du plan stratégique 2023-2028 du CCTT-INÉDI au nom de Mme Descormiers.

En 2017, INÉDI a demandé, suivant la période probatoire de 3 ans, un renouvellement de sa reconnaissance par le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'énergie, comme CCTT.

Par cette reconnaissance, le CCTT se voit octroyer une subvention annuelle de fonctionnement de 427 322 \$ en provenance des deux ministères.

Le CCTT est arrivé au terme de sa période de renouvellement de 5 ans. C'est pourquoi Le Cégep régional de Lanaudière a donc été invité à déposer au ministère de l'Enseignement supérieur une demande de renouvellement de la reconnaissance du Centre, selon des modalités bien précises. La date limite pour le dépôt de la demande de renouvellement doit être accompagnée d'une résolution du conseil d'administration.

Tous les administrateurs présents s'entendent pour féliciter Mme Descormiers et son équipe pour le travail réalisé.

Attendu qu'INÉDI appartient au Cégep régional de Lanaudière (CRL) et qu'il est intégré à la structure du collège constituant de Terrebonne;

Attendu que la période pour le renouvellement est arrivée à échéance;

Attendu que le CRL a été invité à déposer au ministère de l'Enseignement supérieur une demande de renouvellement de la reconnaissance du Centre, selon des modalités précises;

Attendu que la demande de renouvellement doit être accompagnée d'une résolution du conseil d'administration;

Attendu l'avis favorable du conseil d'établissement du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Jean-François Désy, dûment appuyée par M. Sylvain Riendeau,

« Il est résolu d'appuyer la demande de renouvellement de la reconnaissance du CCTT INÉDI, et conséquemment, d'adopter les documents suivants :

- Formulaire de demande en vue du renouvellement de la reconnaissance du CCTT;*
- Bilan des activités 2017-2022;*
- Plan stratégique 2023-2028;*
- Prévisions des revenus et dépenses 2023-2028. »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-230222-04

220.5 Présentation des indicateurs de gestion en ressources humaines :

Le nouveau directeur des ressources humaines, M. Michel Forest, ainsi que la directrice adjointe à la dotation et au développement organisationnel présentent les indicateurs de gestion en ressources humaines.

Il débute la présentation en faisant état de quelques statistiques en nombre et en équivalent temps complet des catégories de personnel du Cégep régional de

Lanaudière. Un constat significatif est réalisé concernant le nombre de comités de sélection pour la dotation qui ont doublé.

Sa présentation se termine par une brève description des nouveaux programmes d'attractivité et de rétention qui ont été mis en place, on parle par exemple, du programme de télétravail, du programme de développement des compétences et du programme de leadership, pour en nommer quelques-uns.

220.6 Adoption du procès-verbal de la 219^e assemblée ordinaire du conseil d'administration :

Sur proposition de M. Jean-François Désy, dûment appuyée par M. Frédéric Pellerin,

CARL-230222-05

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 219^e assemblée ordinaire du conseil d'administration, tenue le 30 novembre 2022 avec une modification à la première page au premier paragraphe afin de remplacer extraordinaire par ordinaire. »

Adopté à l'unanimité.

220.7 Suite (s) aux procès-verbaux :

Sans objet.

220.8 Rapport du comité exécutif :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée les procès-verbaux des assemblées du comité exécutif tenues les 23 novembre 2022, 5 décembre 2022, 8 décembre 2022 et le 9 janvier 2023.

220.9 Informations des conseils d'établissement et des collèges et recommandation d'émission de diplômes :

220.9.1 Collège constituant de Joliette :

Le directeur du collège constituant de Joliette présente les informations du conseil d'établissement et du collège.

- Dévoilement d'une nouvelle application web pour soutenir la réussite éducative des étudiantes et des étudiants aux études supérieures avec le CREVALE.
- Une activité de réseautage se tiendra le 21 mars pour accueillir la première cohorte de 42 étudiantes et étudiants en provenance

d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie pour l'AEC Intégration à la profession infirmière du Québec.

220.9.2 Collège constituant de L'Assomption :

La directrice du collège constituant de L'Assomption présente les informations du conseil d'établissement et du collège.

- Le plan de réussite éducative 2023-2028 a été adopté au dernier conseil d'établissement ainsi que le devis d'évaluation du programme Techniques juridiques, l'épreuve synthèse du programme Techniques d'éducation à l'enfance et le calendrier scolaire 2023-2024.
- Les portes ouvertes se sont tenues le 2 février mobilisant le personnel et certains étudiants bénévoles pour accueillir de futurs étudiants et parents.
- Visite de neuf délégués de France au CERESO, centre de recherche et d'expertise en innovation sociale. Une délégation québécoise ira en France à l'automne 2023.

220.9.3 Collège constituant de Terrebonne :

La directrice du collège constituant de Terrebonne présente les informations du conseil d'établissement et du collège.

- Le Cégep de Lanaudière à Terrebonne recevra la finale nationale de Cégep en spectacle le 29 avril prochain au Théâtre du Vieux-Terrebonne.
- Cette année, le Cégep à Terrebonne soulignera ses 25 ans lors d'une soirée événementielle en septembre 2023.
- Un atelier « Brin de jasette » a été amorcé pour offrir différentes activités et moments d'échanges pédagogiques.
- Le conseil d'établissement a adopté le plan de réussite sur cinq ans et la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation des collèges constituants de Joliette, de L'Assomption et de Terrebonne;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Luc Grenier,

CARL-230222-06

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande à la ministre de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont le nom apparaît sur les listes suivantes :

- *JO2022112201;*
- *CA2022111601;*
- *TB2022122101. »*

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation des collèges constituants de Joliette, de L'Assomption et de Terrebonne;

Sur proposition de M. Jean-François Désy, dûment appuyée par M. Francis Grégoire,

CARL-230222-07

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

220.10 Reconduction du mandat de l'auditeur indépendant :

La directrice des ressources financières fait la présentation du dossier.

À son assemblée du 26 avril 2022, le conseil d'administration a accordé un mandat de trois (3) ans à la firme « Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l. », afin de procéder à la vérification des livres du Cégep régional.

Pour les exercices financiers qui suivent celui au cours duquel le contrat a été octroyé, l'auditeur indépendant voit son mandat renouvelé pour chaque nouvel exercice, sauf si le conseil d'administration se déclare insatisfait de la qualité des services reçus.

Le comité d'audit du CRL a évalué la prestation de service de la firme comptable « Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l. » pour l'exercice financier 2021-2022 et recommande au conseil d'administration le renouvellement du mandat de ladite firme comme auditeur indépendant pour l'année 2022-2023.

Attendu le mandat de trois ans, renouvelable annuellement, confié à la firme comptable « Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l. »;

Attendu l'évaluation réalisée par le comité d'audit du CRL sur la prestation de service de la firme d'auditeur indépendant et sa recommandation favorable;

Sur proposition de M. Frédéric Pellerin, dûment appuyée par Mme Geneviève Perreault,

CARL-230222-08

« Il est résolu de renouveler le mandat de la firme « Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l. », comme auditeur indépendant pour l'année 2022-2023, tel que stipulé dans leur soumission datée du 13 avril 2022. »

Adoptée à l'unanimité.

220.11 Recrutement d'une nouvelle direction au Collège constituant de Joliette :

La directrice générale invite le directeur du Collège constituant de Joliette à s'exprimer. Il relate son parcours au sein du Cégep régional de Lanaudière et la difficulté pour lui de prendre cette décision puisqu'il est très attaché au cégep, mais également aux membres du personnel et à l'équipe de cadres. Il mentionne également qu'il demeurera en poste jusqu'au 18 septembre 2023 afin de permettre une transition harmonieuse avec la personne qui lui succédera.

À la suite de l'annonce du départ à la retraite de M. Sylvain Riendeau, le poste de direction du collège constituant à Joliette sera vacant.

Dans un premier temps, il s'agit pour le conseil d'administration, conformément au paragraphe 4.1 du Règlement no 9 portant sur la dotation, de constituer le comité de sélection et de décider de l'échéancier de ce comité devant lui faire rapport en lui présentant sa recommandation d'embauche.

La direction générale consultera prochainement le comité de direction, la commission des études ainsi que le conseil d'établissement de Joliette sur le mandat et le profil souhaité de la prochaine direction du collège.

Suivant ces consultations, un projet d'affichage sera soumis au conseil d'administration lors d'une assemblée extraordinaire à tenir dans les prochaines semaines.

Conformément à l'article 66 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, le conseil d'établissement ainsi que la commission des études du collège constituant de Joliette devront donner leur avis au conseil d'administration sur la personne qui fera l'objet de cette recommandation d'embauche.

Attendu le départ du directeur du collège constituant de Joliette pour se prévaloir de sa retraite;

Attendu l'importance d'amorcer le plus rapidement possible le processus de recrutement d'une nouvelle direction de collège;

Attendu que le conseil d'administration souhaite consulter la commission des études et le conseil d'établissement de Joliette sur le projet d'affichage et, par la suite, sur le choix de la nouvelle direction du collège;

Sur proposition de M. Jean-François Désy, dûment appuyé par Mme Nancy Lapointe;

CARL-230222-09

« *Il est résolu :*

- *de combler le poste de direction du collège constituant de Joliette étant entendu qu'un échancier de travail sera présenté par le comité de sélection lors d'une assemblée à venir;*
- *de nommer, comme membres du comité de sélection chargés de recommander un candidat au conseil d'administration, M. Stéphane Dignard, président du conseil d'administration, Mme Patricia Forget, représentante du conseil d'établissement de Joliette, Mme Hélène Bailleu, directrice générale, Mme Geneviève Perreault, directrice du collège constituant de Terrebonne, Mme Caroline Otis, directrice du collège constituant de L'Assomption, M. Nicolas Gagnon, membre du conseil d'administration en provenance du collège constituant de Joliette, étant entendu que M. Michel Forest, directeur des ressources humaines, agira à titre de membre et de secrétaire du comité. »*

Adoptée à l'unanimité.

220.12 PROJETS DE MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NO 4 SUR LES DROITS D'ADMISSION, LES DROITS D'INSCRIPTION ET LES DROITS AFFÉRENTS ET AU RÈGLEMENT NO 5 SUR LES DROITS DE SCOLARITÉ ET DE TOUTE NATURE :

Toute modification aux droits d'admission, aux droits d'inscription et aux droits afférents doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Attendu que les droits d'admission sont inchangés pour l'année scolaire 2022-2023;

Attendu que les modifications portent sur des frais pour des cours optionnels;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu les avis favorables des conseils d'établissement des collèges constituants;

Sur proposition de Mme Caroline Otis, dûment appuyée par Mme Geneviève Perreault,

CARL-230222-10

« Il est résolu d'adopter les modifications proposées au Règlement no 4 sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

Toute modification aux droits de scolarité et aux droits de toute nature doit être soumise pour avis aux conseils d'établissement des collèges et adoptée par le conseil d'administration.

Attendu que les droits de toute nature à l'enseignement régulier visent à financer les activités propres à la vie étudiante;

Attendu que la gestion de la vie étudiante est sous la juridiction des collèges et que ceux-ci déterminent la nature et la prestation des services à rendre;

Attendu la volonté des collèges constituants de maintenir des services de qualité aux étudiants selon les besoins évolutifs;

Attendu le projet de Loi no 1 visant à limiter à 3% l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu les avis favorables des conseils d'établissement des collèges constituants;

Sur proposition de M. Francis Grégoire, dûment appuyée par M. Jean-François Désy,

CARL-230222-11

« Il est résolu d'adopter les modifications proposées au Règlement no 5 sur les droits de scolarité et de toute nature, exigibles des étudiants qui fréquentent le Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

220.13 Désignation afin d'exercer les fonctions du secrétariat général :

La directrice générale fait la présentation du dossier.

Le secrétariat général a la responsabilité du secrétariat du conseil d'administration, de convoquer et de préparer les assemblées des instances décisionnelles au nom de la présidence et d'assurer les suivis appropriés.

Entre autres attributions, le secrétariat général a la garde du sceau du collège, des archives, des dossiers et des documents du conseil d'administration, du comité exécutif, des comités du conseil d'administration, du comité d'orientation stratégique et du comité régional de planification et de coordination. Il a également la charge et la garde des registres prévus à l'article 2.07 du règlement no 1 de régie interne et il certifie les extraits des registres qu'il tient.

Enfin, le secrétariat général est responsable de l'application des règlements du Cégep régional relatifs à la conservation des documents et des archives et relatifs à la protection des renseignements personnels et à l'accès aux documents qu'il possède.

Visant à identifier clairement la personne qui exerce ces fonctions et assume ces responsabilités, il a été décidé d'attribuer officiellement le titre de secrétaire général.

Attendu les fonctions et les responsabilités dévolues au secrétariat général du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu le souhait de la direction du Cégep régional de Lanaudière d'attribuer le titre de secrétaire général de façon officielle;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Frédéric Pelletin,

« Il est résolu que Mme Elianne Duchesne, soit désignée à titre de secrétaire générale du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-230222-12

220.14 Informations :

Nouvelles de la direction générale

La direction du Cégep régional de Lanaudière dépose son rapport.

Nouvelles de la présidence

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le 26 avril 2023.

Calendrier des prochaines assemblées du conseil d'administration pour l'année 2022-2023

Le calendrier des prochaines assemblées est déposé pour information.

220.15 Divers :

Sans objet.

220.16 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 20 h 20.

.....
Président d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée